



TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ A

Point 4 : Mise en œuvre du système mondial de navigation aérienne et rôle des Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG)

4.3 : Mise en œuvre d'ASBU pour améliorer les performances

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AFRICAIN DE PROCÉDURES DE VOL (AFPP)

[Note présentée par 54 États contractants, membres de
la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)²]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La note de travail présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme africain de procédure de vol (AFPP) depuis le début des opérations en juin 2014 en relation avec la mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN) dans le cadre de mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU).

Actions requises par la Conférence :

- a) prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) reconnaître la contribution de l'AFPP à la mise en œuvre des objectifs de navigation basés sur la performance par les États africains ;
- c) encourager les États africains à adhérer à l'AFPP ; et
- d) encourager les États, les organisations et l'industrie à continuer d'apporter leur soutien aux activités de l'AFPP pendant la phase II du programme afin d'atteindre les objectifs de la PBN et d'améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations de transport aérien dans les États africains.

¹ Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

² Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte D'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Guinée Équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, État de Lybie, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Togo, Tunisie, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

1. INTRODUCTION

1.1 Le Programme africain de procédures de vol (AFPP) a été établi par l'OACI avec le soutien de la France (DGCA) et de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) (Administration hôte) en février 2013. Ce programme de renforcement des capacités a été officiellement lancé en juin 2014 pour une période de trois ans (phase I du programme) dans le but d'aider les États à développer des capacités durables et/ou à bénéficier des services dans le domaine des Procédures de vol aux instruments afin de respecter leurs engagements au titre des résolutions A36-23 et A37-11 de l'Assemblée de l'OACI sur la mise en œuvre de la navigation axée sur les performances (PBN), conformément à une recommandation de la réunion régionale spéciale de navigation aérienne AFI de l'OACI (Durban, Afrique du Sud, novembre 2008). Il s'agit d'un programme d'excellence à but non lucratif dans le domaine de la mise en œuvre des PBN. Trente-trois États sont à ce jour membres de l'AFPP, vingt-neuf en tant qu'États participants actifs (APS) et quatre en tant qu'États utilisateurs (États-Unis). Le programme est également soutenu par le détachement d'experts et/ou la fourniture d'équipements, de fonds, etc. par des donateurs qui incluent des États non participants et l'industrie (Côte d'Ivoire, France, Ghana, Kenya, Airbus).

1.2 Les activités de l'AFPP sont menées conformément aux dispositions du document de programme de l'AFPP signé par l'OACI et les États, sur la base du programme de travail annuel et du budget approuvés par le Comité directeur de l'AFPP sous la présidence de l'Autorité de l'aviation civile du Kenya. Le Comité directeur a tenu jusqu'à présent quatre réunions en 2014 (SC/1, Nairobi, Kenya), 2015 (SC/2, Cidade Velha, Cabo Verde), 2016 (SC/3, Livingstone, Zambie) et 2017 (SC/4, Abidjan, Côte d'Ivoire).

2. ANALYSE

2.1 Les activités de l'AFPP sont axées sur la mise en œuvre des procédures de vol PBN en tant que priorité mondiale de navigation aérienne, en relation avec les mises à niveau des blocs de systèmes aéronautiques de l'OACI (ASBU), à savoir le bloc 0 du module B0-APTA dans la zone d'amélioration des performances 1 « Opérations aéroportuaires » et les modules B0-CCO et B0-CDO dans la zone d'amélioration des performances 4 « Chemins de vol efficaces - Opérations basées sur les trajectoires ». Les activités de l'AFPP sont développées à travers la formation, l'appui et l'assistance aux États africains.

2.2 Les principales activités menées dans le cadre du programme AFPP comprennent des ateliers, des cours de formation et des activités d'assistance. Les principales réalisations comprennent les produits livrables suivants :

- a) Ateliers sur le concept de conception de l'espace aérien PBN à l'intention de 57 participants de 20 États ;
- b) Atelier sur les sources des données regroupant 23 participants de 11 États ;
- c) *Procédures pour les services de navigation aérienne — Exploitation technique des aéronefs* (PANS-OPS, Doc 8168) Cours sur la conception de procédures conventionnelles et de procédures PBN pour 37 participants de 20 États
- d) Cours pour les concepteurs OJT PANS OPS pour six États ; et
- e) Ateliers d'approbation PBN OPS pour 78 participants de 19 États.

2.3 Des projets de mise en œuvre des procédures de vol aux instruments (y compris l'aide à la conception et à l'approbation réglementaire) ont été menés ou lancés pour 26 aéroports dans 11 États africains. L'AFPP a directement effectué la mise en œuvre, y compris la conception d'une cinquantaine de procédures de vol conventionnelles et de 60 procédures de vol PBN pour ces aéroports. L'activité liée à la mise en œuvre des procédures de vol PBN est considérée comme une priorité, tel qu'exprimé dans une recommandation du Comité directeur de l'AFPP pour 2016 et 2017, y compris les nouveaux projets d'aéroports internationaux.

2.4 À ce jour, 42 États africains (78 % des États africains) ont élaboré et soumis leurs plans nationaux de mise en œuvre des PBN. Quatre (4) États africains ont élaboré leurs plans qui sont en attente d'approbation formelle. L'AFPP a également aidé 12 États africains à finaliser leurs plans.

2.5 L'AFPP est en passe de renforcer sa capacité interne pour exécuter le programme d'activités qui lui a été assigné. L'équipe de l'AFPP est composée d'un gestionnaire de programme recruté par l'OACI et d'experts détachés dans le domaine de la conception des procédures de vol aux instruments. L'ASECNA et quatre États africains (Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya et Tanzanie) ont détaché des experts auprès de l'AFPP, à titre permanent ou pour une période correspondant à une activité spécifique, afin d'accroître les capacités opérationnelles de l'AFPP.

2.6 Le budget de l'AFPP est basé sur les dépenses d'organisation d'événements et de participation, ainsi que sur les revenus provenant de la contribution annuelle des États membres de l'APS et des projets de conception de procédures de vol. Par conséquent, les États membres de l'APS sont invités à payer en temps utile leurs contributions annuelles pour renforcer le budget de l'AFPP.

2.7 Les autres partenaires du domaine de l'aviation qui participent à l'amélioration de la sécurité aérienne sont les bienvenus pour toute participation et soutien financier et/ou logistique à l'AFPP. Ces partenaires sont entre autres les communautés économiques régionales, les organismes financiers, les organismes de transport aérien, les exploitants d'aéronefs, les constructeurs d'aéronefs, les fournisseurs de données aéronautiques et autres organismes ou entreprises privées œuvrant dans le domaine de l'aéronautique.

2.8 Sur la base des résultats positifs obtenus par l'AFPP, la réunion du SC/4 de l'AFPP en avril 2017 a approuvé le renouvellement de l'AFPP pour la Phase II, pour une période supplémentaire de trois ans (Phase II du Programme). Un nouveau gestionnaire de l'AFPP a été recruté par l'OACI pour cette phase. Le document de programme de l'AFPP a été mis à jour en conséquence et sera signé par les États africains afin de confirmer leur adhésion.

3. CONCLUSION

3.1 La Conférence est invitée à :

- a) reconnaître la contribution de l'AFPP à la mise en œuvre des objectifs de navigation basés sur la performance par les États africains ;
- b) encourager les États africains à adhérer à l'AFPP ; et
- c) encourager les États, les organisations et l'industrie à continuer d'apporter leur soutien aux activités de l'AFPP pendant la phase II du programme afin d'atteindre les objectifs de la PBN et d'améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations de transport aérien dans les États africains.